



**A. & L. GENOT**  
480 avenue du Prado  
BP 303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Les Chantiers du Pays Martégal**  
**- Côte Bleue**  
**Rapport général**  
**du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue  
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île  
13500 Martigues

*Ce rapport contient 13 pages*

**Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue**  
Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

## **Rapport général du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

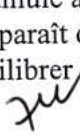
Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Faits significatifs » de l'annexe qui expose les causes du déficit de l'exercice. Compte tenu de cet événement cumulé à des difficultés de trésorerie récurrentes, la pérennité de l'activité de l'association nous apparaît dépendre de sa capacité d'une part à gérer ses difficultés de trésorerie et d'autre part d'équilibrer ses coûts de structure à ses ressources certaines.



## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous estimons que l'annexe et le rapport financier donnent une information appropriée sur la situation de l'association au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'activité.

- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 10 juin 2008

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT  
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT  
Président du Directoire

**ASSOCIATION LES CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL  
DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE**

**DOCUMENTS LEGAUX**

**EXERCICE DU**

**01.01.2007 au 31.12.2007**

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL  
BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

LIBELLE	ACTIF			PASSIF			
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2007	EXERCICE AU 31/12/2006	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2007	EXERCICE AU 31/12/2006
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>FONDS PROPRES</b>		0.00
Immobilisations corporelles	53 594.68	25 223.16	28 371.52	4 356.25	Réserves	-27 432.14	781.44
Immobilisations financières	1 722.12	0.00	1 722.12	0.00	Report a nouveau	-111 089.40	-28 213.58
<b>TOTAL 1</b>	<b>55 316.80</b>	<b>25 223.16</b>	<b>30 093.64</b>	<b>4 356.25</b>	<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Provisions réglementées	0.00	0.00
Stock de marchandises	0.00		0.00	0.00	Subventions investissement non renouvelables	24 779.09	33 681.00
Fournisseurs avances et acomptes	170.39		170.39	24.52	<b>TOTAL 1</b>	<b>-113 742.45</b>	<b>6 248.86</b>
Clients et comptes rattachés	450.32		450.32	6 000.00	<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		
Créances fiscales et sociales	1 262.97		1 262.97	1 288.98	Provisions pour risques	20 271.50	0.00
Autres créances	212 989.95	0.00	212 989.95	220 685.96	Provisions pour charges d'exploitation	0.00	0.00
Disponibilité	268.08		268.08	18 044.68	<b>TOTAL 2</b>	<b>20 271.50</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>215 141.71</b>	<b>0.00</b>	<b>215 141.71</b>	<b>246 044.14</b>	<b>FONDS DEBIES</b>		
<b>COMPTES A REGULARISER</b>					- sur subvention fonctionnement	0.00	0.00
Charges constatées d'avance	3 003.10		3 003.10	17.06	-sur autres ressources	0.00	0.00
Charges à étaler	0.00		0.00	0.00	<b>TOTAL 3</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>3 003.10</b>	<b>0.00</b>	<b>3 003.10</b>	<b>17.06</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
					Dettes financières	117 675.39	0.00
					Dépôts de garantie reçues	0.00	0.00
					<b>TOTAL 4</b>	<b>117 675.39</b>	<b>0.00</b>
					<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
					Avances et acomptes reçus	0.00	923.80
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 468.93	34 486.65
					Dettes fiscales et sociales	157 212.43	189 365.50
					Autres dettes	20 102.65	7 517.64
					<b>TOTAL 6</b>	<b>212 784.01</b>	<b>232 293.59</b>
					<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
					Produits constatés d'avance	11 250.00	11 875.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>273 461.61</b>	<b>25 223.16</b>	<b>248 238.45</b>	<b>250 417.45</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>248 238.45</b>	<b>250 417.45</b>

**ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL**  
**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007**

LIBELLE	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007		2006
	PAR POSTE	PAR NATURE	PAR NATURE
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		1 019 395.27	943 613.90
Production vendue de biens et services	58 299.63		
Production immobilisee	0.00		
Subvention d'exploitation	961 095.64		
Reprises sur provision et transfert de de charges	0.00		
Autres produits de gestion	0.00		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		1 137 297.29	962 639.88
Achats sur stock en cours			
Variation de stock			
Achats autres approvisionnements	35 019.26		
Autres achats et charges externes	16 928.61		
Impots et taxes et versements assimilés	18 224.63		
Salaires et traitements	0.00		
Charges sociales	820 698.32		
Autres charges	193 675.87		
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	23 213.87		
	0.00		
	29 536.73		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-117 902.02	-19 025.98
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		0.00	
Autres interets et produits	0.00		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		3 441.03	449.49
Interets et charges	3 441.03		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		-3 441.03	-449.49
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		-121 343.05	-19 475.47
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		10 477.27	0.00
Subvention recue	0.00		
Produits sur exercices anterieurs	1 722.12		
Quote part subvention viré au résultat	8 755.15		
Reprises sur provisions			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		223.62	8 738.11
Charges de gestion courante			
Cout de cessions			
Dotations exceptionnelles	223.62		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		10 253.65	-8 738.11
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		1 029 872.54	943 613.90
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		1 140 961.94	971 827.48
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		-111 089.40	-28 213.58

## ASSOCIATION "CHANTIER DU PAYS MARTEGAL"

ELEMENT numero	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	INFORMATIONS	
		PRODUITES note numero	NON PRODUITES N/S ou N/A
1	<b>A REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>		
	Methode d'evaluation	A1	
	Calcul des amortissements et des provisions	A2	
	Changements de methode		
	Dérogations		NA
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	A3	
	<b>B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>		
2	Etat de l'actif immobilise	B1	
3	Etat des amortissements	B2	
4	Etat des provisions	B3	
5	Etat des échéances des créances et des dettes	B4	
6	Informations et commentaires sur:		
	01 Elements relevant de plusieurs postes du bilan		NA
	02 R évaluation		NA
	03 Frais d'établissement		NA
	04 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	05 Fonds commercial		NA
	06 Interets immobilises		NA
	07 Interets sur éléments de l'actif circulant		NS
	08 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	09 Avances aux dirigeants		NA
	10 Produits a recevoir	B5	NA
	11 Charges a payer	B5	
	12 Charges et produits constatés d'avance	B6	
	13 Charges a répartir sur plusieurs exercice		NA
	14 Composition du capital social		NA
	15 Parts bénéficiaires		NA
	<b>C ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>		
7	Credit bail		NA
8	Engagements financiers		NA
9	Dettes garanties par des suretés réelles		NA
10	Identité des société-mères consolidant les comptes de la société		NA
11	Liste des filiales et participations		NA
12	Droit Individuel à la Formation	C12	
13	Indemnités de départ à la retraite	C13	
	<b>D AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</b>		
14	Divers elements significatifs	D14	NA

## FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice se solde par un déficit suite à l'absence de comptabilisation de la subvention FSE 2007. En effet la demande de subvention déposée auprès de la DDTEFP pour 130 K€ n'étant pas encore instruite par la commission d'attribution, nous n'avons pu comptabiliser le produit sur l'exercice 2007. Ce produit aurait permis l'équilibre de notre résultat.

## A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

### **A1- Méthode d'évaluation**

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

### **A2- Calcul des Amortissements et Provisions**

#### **A2.1. Les Amortissements**

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..

Leur durée est de 3 ans.

#### **A2.2. Les Provisions**

- Pour les congés payés :  
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références)
- Les provisions pour créances douteuses et débiteurs divers résultent d'une étude au cas par cas .

#### **A2.3 Les Engagements**

Ils correspondent à la part des subventions de fonctionnement n'ayant pu être utilisée en totalité.

### **A3- Information pour donner l'image fidèle**

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 67 salariés, 10 contrats à durée indéterminée et 57 contrats à durée déterminée.



En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **42 511,00 Euros**.

La Communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre met à disposition à titre gratuit les locaux.

**B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT****B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

NATURE	01/01/2007	augmentation	diminution	AU 31/12/2007
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations corporelles</b>				
matériel et mobilier divers	13 594.68	40 000.00	0.00	53 594.68
matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Immobilisations financières</b>				
prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
cautions	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>13 594.68</b>	<b>40 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>53 594.68</b>

**B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS**

NATURE	AU 01/01/2007	dotation	reprise	AU 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	9 238.43	15 984.73	0.00	25 223.16
<b>TOTAL</b>	<b>9 238.43</b>	<b>15 984.73</b>	<b>0.00</b>	<b>25 223.16</b>

**B3 ETAT DES PROVISIONS**

NATURE	AU 01/01/2007	dotation	reprise	AU 31/12/2007
Pour charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour risques	0.00	20 271.50	0.00	20 271.50
Pour immobilisation financiere	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>20 271.50</b>	<b>0.00</b>	<b>20 271.50</b>

**B4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
<b>ETAT DES CREANCES</b>			
Sur fournisseurs avances	170.39	170.39	
Sur clients	450.32	450.32	
Etat -charges sociales	0.00	0.00	
Débiteurs divers			
avance sur salaire	1 262.97	1 262.97	
Subventions collectivités	212 989.95	212 989.95	
autres débiteurs	0.00		
charges constatées d'avance	3 003.10	3 003.10	
<b>TOTAL 1</b>	<b>217 876.73</b>	<b>217 876.73</b>	<b>0.00</b>
<b>ETAT DES DETTES</b>			
Découvert bancaire	117 675.39	117 675.39	
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	
Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	
Fournisseurs et comptes rattaches			
sur immobilisations	13 594.68	13 594.68	
sur effets a payer	0.00	0.00	
sur biens et services	20 080.25	20 080.25	
sur factures non parvenues	1 794.00	1 794.00	
Personnel rémunération due	0.00	0.00	
Personnel congés payes	27 387.04	27 387.04	
Personnel autres charges	115 195.24	115 195.24	
Sécurité sociale et autres	14 630.15	14 630.15	
sur congés payes		0.00	
Etat -T.V.A.	0.00	0.00	
Etat - impôts société	0.00	0.00	
Etat-autres impôts	18 178.33	18 178.33	
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	1 924.32	1 924.32	
Produits constatés d'avance	11 250.00	11 250.00	
<b>TOTAL 2</b>	<b>341 709.40</b>	<b>341 709.40</b>	<b>0.00</b>

**B . COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :**

**B5 - Charges à payer et Produits à recevoir**

**B5.1 -Charges à payer : 60 735.51 Euros**

Elles sont d'exploitation pour 539.99 €, fiscales pour 18 178.33 €, et au titre des congés payés pour 42 017.19 € .

**B5.2 -Produits à recevoir : 1 048.46Euros**

Ils sont d'exploitation et concernent le CNASEA.

**B6 - Charges et Produits constatés d'avance**

**B6.1. Charges constatées d'avance : 3 003.10 Euros**

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2008.

**B6.2. Produits constatés d'avance : 11 250.00 Euros**

Ils sont d'exploitation et correspondent et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

## **C . ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :**

### **C12- Droits Individuels à la Formation :**

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 Décembre 2006 correspond à un volume de **312 Heures** «formation»

### **C13- Engagements pris en matière de retraite :**

<b>Engagements Retraite</b>	<b>Provisionné</b>	<b>Non Provisionné</b>	<b>Total</b>
<b>I. D. R</b>		<b>1949 €</b>	<b>1949 €</b>

#### Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 1%,
- Le taux d'actualisation est de 5%,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 60 ans,
- Le taux de charges sociales est de 46%.

## **D . AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIS :**

### **D14- Autres elements significatifs :**

L activité « snack-buvette » est passé de 3 mois à 11 mois de fonctionnement en 2007.



**A. & L. GENOT**  
480 avenue du Prado  
BP 303  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Association Les Chantiers du Pays Martégal**  
**- Côte Bleue**  
**Rapport spécial**  
**du commissaire aux comptes**  
**sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2007  
Association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue  
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île  
13500 Martigues

*Ce rapport contient 2 pages*

**Association Les Chantiers du Pays Martégal - Côte Bleue**

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2007

A l'assemblée générale de l'association Les Chantiers du Pays Martégal – Côte Bleue,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Marseille, le 10 juin 2008

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT  
*Membre de KPMG S.A*



Alain L. GENOT  
*Président du Directoire*